2 sœurs condamnées pour discrimination

17/04/2012 à 16h10

Deux soeurs ont été condamnées aujourd'hui à une amende de 3000 euros chacune dont la moitié avec sursis pour discrimination, parce qu'elles avaient refusé de vendre une maison à un couple d'origine algérienne en 2009 à Lens. Elles ont également été condamnées par le tribunal correctionnel de Béthune à leur verser solidairement 2000 euros au titre du préjudice moral et 2.500 euros pour le préjudice financier. Une même peine de 5000 euros d'amende avait été requise le 8 mars par le procureur.

Alors que le compromis de vente était sur le point d'être signé par toutes les parties, la transaction a finalement été annulée et la maison vendue à un autre couple. Peu après, la secrétaire de l'agence immobilière par l'intermédiaire de laquelle les époux Blamm, un couple de trentenaires français d'origine algérienne, devaient acquérir la maison, avait affirmé que l'une des prévenues, Gertrude Lesage, lui avait demandé la nationalité des acheteurs potentiels. Selon la secrétaire, celle-ci lui avait rétorqué: "pour la tranquillité du voisinage et le souvenir de ma mère", décédée quelques mois avant, **"je ne veux pas d'Arabes dans la maison"**. […]

Le Figaro